

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 14 décembre 2015 à 15 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 16 novembre 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

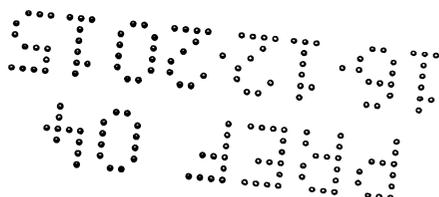
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Luberon Durance Verdon Agglomération,
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental

Etaient absents excusés :

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA



Délibération n° D-2015-40 (14/12/2015)

OBJET : **Reversement de la billetterie du 5/12/2015 au profit d'une association caritative**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le Conservatoire a organisé un spectacle de musique et de danse « La musique et la danse de l'autre » le samedi 5 décembre 2015 au Palais des Congrès de Digne-les-Bains.

Le 5 décembre était la journée du téléthon dont l'organisation sur la commune de Digne-les-Bains a été confiée à l'association Cœur Lavande.

Il a été convenu que la totalité ou partie de la billetterie serait reversée à l'association Cœur Lavande. Le montant d'enregistrement des recettes est de 774 euros. Une convention avec Cœur Lavande détaillant les modalités est prévue.

Après en avoir délibéré,

– **DECIDE** –

D'approuver le versement de la somme de 774 euros correspondant au montant de la billetterie du 5 décembre 2015 à l'association Cœur Lavande pour le téléthon ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 14 décembre 2015.
La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,

SYNDICAT
MIXTE
DE GESTION

Brigitte REYNAUD.

